

Département de mathématiques et de statistique  
Faculté des arts et des sciences  
Université de Montréal

PLAN DE COURS  
**ACT 3201 Régimes de retraite**  
Automne 2020

Professeure : Claudia Gagné, M.Sc., FSA, FICA, CFA  
Bureau : 4190, pavillon André-Aisenstadt  
Courriel : [gagne@dms.umontreal.ca](mailto:gagne@dms.umontreal.ca)  
Auxiliaire d'enseignement : à déterminer

**Horaire :**

Cours : jeudi 17h30 – 20h30, en ligne, synchrone pour la majorité des séances. Enregistrements disponibles pour écoute en différé.

TP (*à confirmer*) : vendredi 8h30 – 10h30, en ligne, format à confirmer

Disponibilité du professeur: virtuellement, sur rendez-vous. Possibilité d'organiser des petits groupes de discussion.

Disponibilité par courriel : réponse dans les 2 jours ouvrables

**Objectifs généraux :**

Initiation aux diverses facettes du système canadien, et plus particulièrement québécois, de la retraite :

- rôle des régimes publics, privés et de l'épargne-retraite dans la constitution d'un revenu de retraite ;
- éléments qui composent un régime de retraite privé ;
- méthodes quantitatives de financement des régimes de retraite ;
- aspects pratiques des méthodes actuarielles de financement.

**Contenu :**

- Introduction aux régimes de retraite
- Les régimes publics – types de régime, dispositions et calcul de rentes
- Les régimes privés – types de régime, dispositions et calcul de rentes
- Méthodes actuarielles de financement des régimes de retraite – principes de base
- Méthodes actuarielles de financement des régimes de retraite – hypothèses, gains et pertes
- Environnement législatif et normatif des régimes de retraite
- Sujets d'actualité : changements législatifs, équité inter-générationnelle, etc. (selon ce que le temps permettra)

**Évaluation :**

Quiz : 10 % : 1- 3 quiz au cours de la session, pendant le cours théorique ou le TP, en ligne

Intra : 30 % : vendredi 30 octobre 2020, 8h30 – 10h30, en ligne

Final : 60 % : jeudi 17 décembre 2020, 17h30 – 20h30, en ligne

Les évaluations pourraient se dérouler en présentiel selon l'évolution des consignes de mesures sanitaires liées à la COVID-19.

**Référence obligatoire :**

Aucune. Des références facultatives seront présentées dans les notes de cours.

## Matériel requis :

Les calculatrices programmable et/ou à affichage graphique ne sont pas permises. La calculatrice financière Texas Instruments BAIIPlus est recommandée.

## Remarques :

- 1) Ce cours est agréé en vertu du Programme d'agrément universitaire (PAU) de l'Institut canadien des actuaires (ICA) pour l'année universitaire 2020-2021. L'atteinte de la note minimale établie pour ce cours peut permettre à un candidat d'obtenir un crédit de l'ICA pour certains examens d'actuariat préliminaires. La note minimale pour ce cours est B+. **En raison du contexte de cours en ligne liés à la COVID-19, la note minimale pourrait être révisée à la hausse suite à la vérification qui aura lieu lorsque la session sera complétée.** Veuillez noter qu'une combinaison de cours pourrait être nécessaire pour obtenir un seul crédit d'examen. Veuillez consulter la page suivante pour de plus amples détails :  
[https://www.cia-ica.ca/fr/adhesion/programme-d-agrément-universitaire-\(pau\)-de-l-ica](https://www.cia-ica.ca/fr/adhesion/programme-d-agrément-universitaire-(pau)-de-l-ica)
- 2) La date limite pour modifier le choix d'un cours coïncide avec la date limite pour abandonner un cours sans frais, soit le **17 septembre 2020**.
- 3) La date limite pour abandonner un cours avec frais est le **6 novembre 2020**.
- 4) L'étudiant a l'obligation de motiver une absence prévisible à une évaluation dès qu'il est en mesure de constater qu'il ne pourra être présent, et il appartient à l'autorité compétente de déterminer si le motif est acceptable. Vous devez justifier votre absence auprès de la TGDE ([tgdebac@dms.umontreal.ca](mailto:tgdebac@dms.umontreal.ca), bureau AA-5186).
- 5) Afin de prendre connaissance du règlement des études de premier cycle, voir [https://secretariatgeneral.umontreal.ca/public/secretariatgeneral/documents/doc\\_officiels/reglements/enseignement/ens30\\_1-reglement-etudes-premier-cycle.pdf](https://secretariatgeneral.umontreal.ca/public/secretariatgeneral/documents/doc_officiels/reglements/enseignement/ens30_1-reglement-etudes-premier-cycle.pdf). Ce règlement fait partie intégrante de ce plan de cours.
- 6) **Le plagiat : attention, c'est sérieux!** L'Université de Montréal possède un Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants. Il est du devoir de l'étudiant d'en prendre connaissance. (Les sanctions visant un étudiant reconnu coupable varient selon la gravité de l'infraction : l'attribution de la note F pour l'examen ou le cours en cause, la suspension du programme pour un trimestre, etc.) Plusieurs documents ont été préparés par la Faculté des arts et des sciences pour initier les étudiants aux responsabilités sous-jacentes au travail intellectuel et prévenir la malhonnêteté académique. Ces documents ainsi que le Règlement disciplinaire sont accessibles de la page :  
[https://secretariatgeneral.umontreal.ca/public/secretariatgeneral/documents/doc\\_officiels/reglements/enseignement/ens30\\_3-reglement-disciplinaire-plagiat-fraude-etudiants-premier-cycle.pdf](https://secretariatgeneral.umontreal.ca/public/secretariatgeneral/documents/doc_officiels/reglements/enseignement/ens30_3-reglement-disciplinaire-plagiat-fraude-etudiants-premier-cycle.pdf)
- 7) En plus des politiques internes en matière de comportements spécifiques à l'université, y compris l'inconduite universitaire, les candidats désirant obtenir des crédits aux examens professionnels seront également assujettis à la Politique relative au Code de conduite et d'éthique des candidats faisant partie du système d'éducation de l'ICA ainsi qu'au Code de conduite et d'éthique pour les candidats au titre d'actuaire dans le système de formation de l'ICA :  
<https://www.cia-ica.ca/docs/default-source/2016/216106f.pdf>  
<http://www.cia-ica.ca/docs/default-source/2016/216107f.pdf>
- 8) Les étudiants inscrits au **Bureau de Soutien aux Étudiants en Situation de Handicap (BSESH)** désirant bénéficier de mesures d'accommodement aux examens (intra et final) sont priés de consulter le lien suivant pour connaître la procédure à suivre: <https://safire.umontreal.ca/reussite-et-ressources/mesures-daccommodement-aux-examens-pour-les-etudiants-en-situation-de-handicap/>.